

VILLE DE



LA ROCHE-EN-ARDENNE

La Roche-en-Ardenne, le 30.10.2025

Picard Immo
Rue Simon, 46/2
6990 HOTTON

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande de renseignements, nous pouvons vous communiquer que la parcelle cadastrée La Roche-en-Ardenne, 5^{ème} Division, Section A, n° 141 A est située :

- en partie en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur Marche-La Roche, le solde étant en zone agricole.
- dans le périmètre du « Parc Naturel des Deux Ourthes ».
- en zone d'assainissement autonome au PASH approuvé par AGW le 10.11.2005.
- en bordure d'une voirie publique équipée en eau et électricité.
- en zone résidentielle de faible densité (1) au schéma de développement communal entré en vigueur le 05.06.2016.

Un permis d'urbanisme relatif à :

- la construction d'une maison d'habitation a été délivré le 03.03.2015 et n'a jamais été mis en œuvre.
- la construction d'une maison d'habitation a été délivré le 08.12.2021 et n'a jamais été mis en œuvre.
- la construction d'une maison d'habitation (gîte non autorisé) a été délivré le 19.12.2024.

Aucune infraction urbanistique n'a été portée à notre connaissance.

Pour les autres points, il peut être répondu « néant ».

Les renseignements ci-avant vous sont fournis à titre indicatif.

Conformément au règlement communal applicable en l'espèce, pourriez-vous verser la somme de 40,00€ sur le compte n° Be20 0910 0050 7156 de la Ville de La Roche-en-Ardenne, avec la mention « renseignements urbanistiques », ainsi que **vos** références.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Par le Collège



Carine DEVUYST
Directeur général



JP DARDENNE
Bourgmestre.